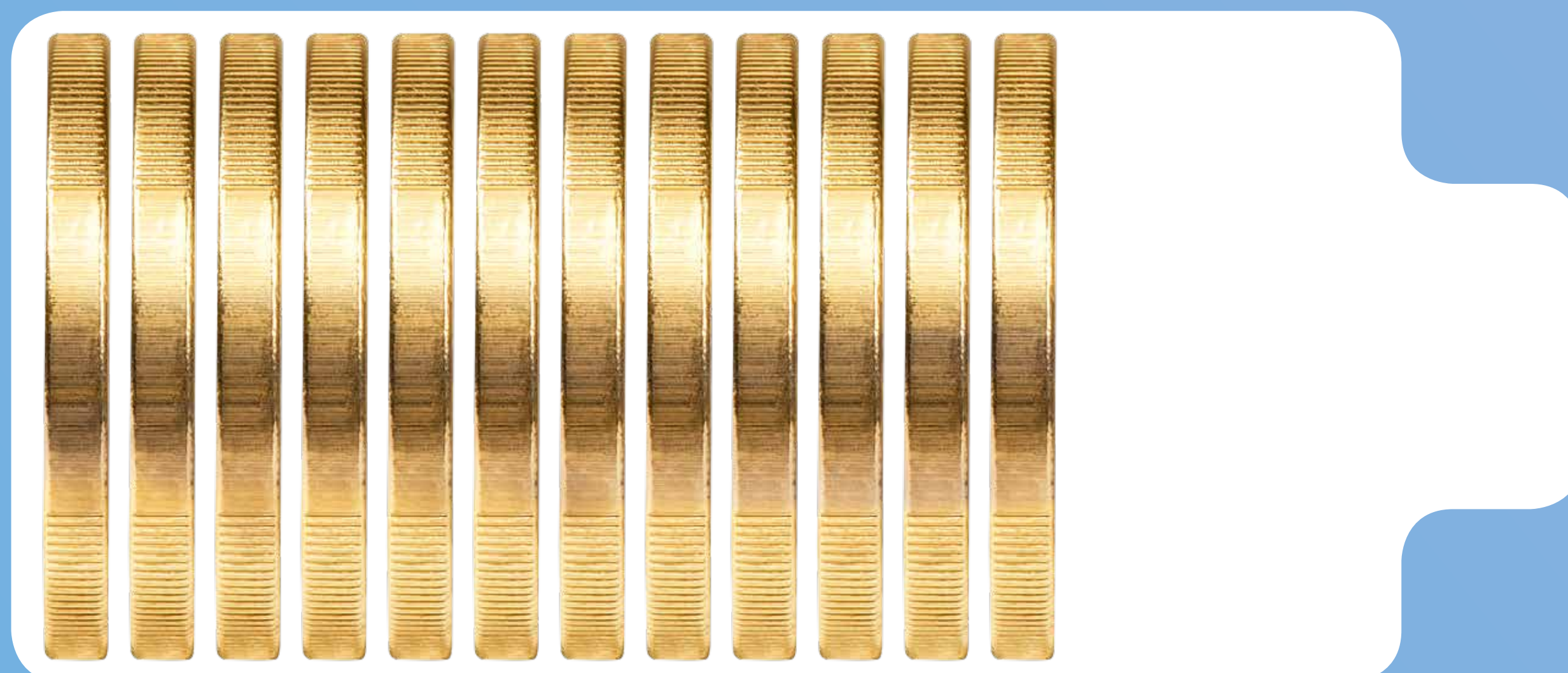




RECHARGEZ VOTRE ÉPARGNE

Le compte d'épargne Ritmo

0,30% & 1,50%

taux de base

taux de fidélité



www.bpostbanque.be

Compte d'épargne réglementé. Consultez le document d'informations clés pour l'épargnant disponible dans les bureaux de poste et sur www.bpostbanque.be

Compte exclusivement destiné aux personnes physiques. **Dépôt maximum : 500 EUR/mois.** Taux en vigueur au 05/01/2015. Le taux de base et la prime de fidélité peuvent varier à tout moment. Le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou au début d'une nouvelle période d'acquisition s'applique pendant 12 mois. Toute modification de taux est communiquée dans les extraits de compte. Les intérêts annuels des comptes d'épargne sont exonérés de précompte mobilier jusqu'à 1 880 € (année de revenus 2015). Au-delà de ce montant, un précompte mobilier de 15 % est prélevé. bpost banque SA de droit belge, rue du Marquis 1/2, 1000 Bruxelles, TVA BE 0456.038.471, RPM Bruxelles, BIC BPOTBEB1, IBAN BE49 0000 0007 5071. bpost SA de droit public (Centre Monnaie, 1000 Bruxelles) est agent en services bancaires et d'investissement pour bpost banque SA.